

Zoom sur

Femmes enceintes

Grossesse, travail et prévention



Près d'un salarié sur deux est une salariée. En matière de prévention, les femmes au travail en âge de procréer doivent faire l'objet d'une attention particulière. Lors de la grossesse, certaines nuisances professionnelles peuvent avoir des conséquences graves sur le développement du fœtus et la santé du nouveau-né. Les explications du Dr Dominique Lafon, conseiller médical à l'INRS et coordinateur de l'avis d'experts "Grossesse et travail".

❖ [Lire la suite](#)



Publication

"Salariées
en état de grossesse"



Dépliant

"Produits chimiques.
Protégez votre grossesse"



Article

"Femmes et travail"



Base de données

"Demeter"

Actualités

Santé et sécurité au travail

Les priorités gouvernementales



Renforcer l'accompagnement des entreprises et notamment des TPE, lutter contre les risques psychosociaux, les risques chimiques, et les troubles musculosquelettiques (TMS)... Le ministre du Travail a présenté les grandes orientations du 2e Plan de santé au travail ainsi que les axes majeurs de la politique du gouvernement pour les prochaines années.

Un des objectifs prioritaires est de prévenir l'usure prématurée due au travail et ses conséquences en termes de départ précoce.

❖ [Le communiqué du ministère chargé du Travail](#)

Risques psychosociaux

Accord sur la prévention du harcèlement et des violences au travail

Le 27 avril dernier, les partenaires sociaux ont signé un accord national interprofessionnel sur la prévention du harcèlement et des violences au travail. L'objectif est d'une part d'améliorer la sensibilisation des entreprises à l'égard de ces risques et, d'autre part, d'apporter aux employeurs et aux salariés un cadre concret pour mieux les prévenir.

❖ [Le texte de l'accord \[PDF\]](#)

❖ [Le dossier INRS *Harcèlement et violences au travail*](#)

Addiction

La consommation de tabac par secteur d'activité

Parmi les salariés français, ceux du secteur de l'hôtellerie-restauration seraient les plus gros fumeurs. C'est ce que révèle un rapport de l'Institut de veille sanitaire (InVS). Le document décrit la consommation de tabac selon les professions et les secteurs d'activité. Selon les auteurs, ces données pourraient permettre de mieux prendre en compte l'effet du tabac dans les études épidémiologiques et de mieux apprécier le rôle des facteurs liés au travail dans la survenue de certaines maladies professionnelles.

❖ [Le rapport de l'InVS](#)

❖ [Le dossier INRS *Addictions et travail*](#)

En Question

Comment prévenir les risques liés à la chaleur ? En situation de canicule, le coup de chaleur constitue le risque le plus important. Pour le prévenir, des mesures doivent être mises en oeuvre dès que la température dépasse 30 °C : éviter le travail isolé, augmenter la fréquence des pauses, limiter les efforts physiques, instaurer une rotation des tâches, réduire les activités pénibles durant les heures les plus chaudes de la journée... L'employeur doit par ailleurs mettre de l'eau potable et fraîche à disposition des salariés et aménager des espaces ombragés pour les personnes travaillant en extérieur.

Le dépliant **Travail et chaleur d'été**

Vient de paraître



Multimédia

Séquences prévention :

le soudage à l'arc

Au travers de témoignages, de

fictions et de tables rondes

réunissant des experts, ce nouveau

DVD présente les principaux

risques liés au soudage à l'arc ainsi que des pistes de prévention.

❖ [Le DVD](#)

Risque chimique

État des lieux du risque nano

L'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSSST - Québec) vient de publier la seconde édition d'un rapport sur les nanoparticules de synthèse. Le document dresse un état des lieux des connaissances actuelles sur les risques liés aux nanomatériaux et sur les mesures de prévention mises en oeuvre en entreprise.

- ❖ [Le rapport Nanoparticules de synthèse](#)
- ❖ [Le dossier INRS *Les nanomatériaux*](#)

Juridique

Équipements de protection individuelle

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la directive 89/686/CEE relative aux équipements de protection individuelle, une liste de références de normes européennes harmonisées a été publiée au *Journal officiel de l'Union européenne*.

- ❖ [La liste des normes harmonisées relatives aux EPI \[PDF\]](#)

Explosifs

Plusieurs textes datés du 4 mai 2010 détaillent les exigences essentielles de sécurité relatives à la mise sur le marché et au contrôle des produits explosifs (évaluation de la conformité, marquage, formation des manipulateurs...).

- ❖ [Le décret n° 2010-455 relatif à la mise sur le marché et au contrôle des produits explosifs \[PDF\]](#)
- ❖ [L'arrêté relatif aux modalités d'homologation, de marquage, d'étiquetage, d'utilisation et de manipulation \[PDF\]](#)
- ❖ [L'arrêté portant diverses dispositions relatives au décret n° 2010-455 \[PDF\]](#)
- ❖ [L'arrêté portant habilitation et agrément de l'INERIS \(Institut national de l'environnement industriel et des risques\) \[PDF\]](#)

Toutes les actualités juridiques

Sur le web



Hôtellerie-restauration

L'Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail vient de mettre en ligne un nouveau dossier consacré à la prévention des risques dans le secteur de l'hôtellerie-restauration.



ASSTAS

Le site Internet de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur affaires sociales (ASSTAS - Canada) propose de nombreuses ressources dédiées à la prévention des risques professionnels : dossiers thématiques, publications...

Publication

Risques psychosociaux : et si vous faisiez appel à un consultant ?

Comment choisir un consultant pour prévenir les risques psychosociaux ? Comment collaborer avec lui ? Ce nouveau guide aidera les entreprises à clarifier leurs besoins, sélectionner un consultant, travailler avec lui et poursuivre les actions après son intervention.

- ❖ [Le guide](#)

Publication

Compacteurs à emballage chargés manuellement
Cet aide-mémoire technique propose un nouveau concept pour la mise en sécurité des compacteurs à emballages pour les cartons, papiers, bouteilles en plastique...

- ❖ [L'aide-mémoire](#)

Toutes les nouveautés INRS

Agenda

1er au 4 juin - Toulouse
31e Congrès national de médecine et santé au travail

15 au 17 juin - Lille
Préventica Nord Europe

17 au 25 juin
7e semaine pour la qualité de vie au travail

6 au 9 juillet - Lille
Congrès *Le travail dans tous ses états*

29 août au 3 septembre - Angers
7e Conférence internationale pour la prévention des TMS

[Consulter l'agenda complet](#)



Femmes enceintes

Grossesse, travail et prévention

Près d'un salarié sur deux est une salariée. En matière de prévention, les femmes au travail en âge de procréer doivent faire l'objet d'une attention particulière. Lors de la grossesse, certaines nuisances professionnelles peuvent avoir des conséquences graves sur le développement du fœtus et la santé du nouveau-né. Les explications du Dr Dominique Lafon, conseiller médical à l'INRS et coordinateur de l'avis d'experts "Grossesse et travail".

En cas de grossesse, quels sont les risques professionnels les plus préjudiciables pour la santé des femmes et des enfants à naître ?

Environ 800 000 enfants naissent chaque année en France. Actuellement, la majorité des mères ont travaillé durant leur grossesse. Ce constat impose une vigilance particulière en matière de prévention car les nuisances professionnelles peuvent avoir des conséquences néfastes sur la santé des femmes enceintes et sur celle de leurs enfants. Tout d'abord, la grossesse fragilise les femmes et les rend plus vulnérables aux pathologies touchant les muscles et les articulations. Elles présentent un risque accru de souffrir de troubles musculosquelettiques (TMS). Le travail de nuit, les efforts physiques, les postures pénibles ou le stress augmentent également les risques d'avortement spontané et de naissance prématurée. Les rayonnements ionisants, les agents biologiques pathogènes (rubéole, toxoplasmose...), et les substances chimiques peuvent perturber le développement du fœtus et provoquer des malformations chez le nouveau-né. Le premier trimestre de la grossesse constitue la période la plus critique. C'est aussi celle durant laquelle une femme peut ignorer qu'elle est enceinte. Il faut enfin souligner la vulnérabilité particulière des femmes en situation de travail précaire (CDD ou temps partiels subis...). De peur de perdre leur emploi, certaines d'entre elles préfèrent cacher leur grossesse et ne bénéficient pas des mesures destinées à protéger leur santé et celle de leur enfant.

Comment améliorer la prévention ?

Les entreprises doivent savoir anticiper. L'inventaire des dangers potentiels pour la grossesse doit faire partie intégrante de la démarche d'évaluation des risques en entreprise lors de la réalisation du document unique. La prévention de ces risques spécifiques doit être envisagée dans le cadre d'une action globale d'amélioration des conditions de travail. Les femmes concernées devraient par ailleurs faire l'objet d'actions spécifiques d'information. Si certains risques ne peuvent être éliminés, il faut étudier les possibilités d'aménagements de poste ou de reclassement. Les employeurs évitent ainsi d'être pris au dépourvu et contraints d'agir dans la précipitation si une grossesse est déclarée. Les services de santé au travail constituent des aides précieuses pour élaborer et mettre en place les dispositifs les mieux adaptés aux contraintes de l'entreprise et aux particularités des femmes enceintes.

Quels conseils donner aux salariées concernées et que doivent faire les employeurs ?

Il est fortement recommandé aux femmes enceintes, mais également à celles qui ont un projet de grossesse, d'en informer rapidement leur médecin du travail. Dans le respect du secret médical, celui-ci peut procéder à une évaluation des risques et, le cas échéant, contribuer à mettre en place des mesures de prévention adaptées. La réglementation encadre en effet de façon stricte les conditions de travail des femmes enceintes. Il est interdit de les affecter à certains travaux pénibles ou dangereux ou encore de les maintenir à des postes susceptibles de les exposer à certains agents biologiques dangereux ou à des produits reprotoxiques avérés. Des mesures limitent également le travail de nuit. Si l'évaluation des risques met en lumière des nuisances professionnelles incompatibles avec la grossesse, l'employeur est dans l'obligation de proposer aux femmes enceintes un reclassement temporaire sur un poste moins exposé.

Avis d'experts Grossesse et travail

L'INRS et EDP Sciences publient prochainement un ouvrage collectif intitulé "Grossesse et travail – Quels sont les risques pour l'enfant à naître ?". Ce livre de la collection Avis d'experts présente un état des connaissances actuelles de l'impact des expositions professionnelles sur le déroulement de la grossesse, particulièrement les effets engendrés sur l'enfant à naître, et propose des pistes pour améliorer la prise en charge de ces risques.

[Plus d'informations sur le site de l'éditeur](#)



Publication
"Salariées
en état de grossesse"



Dépliant
"Produits chimiques.
Protégez votre grossesse"



Article
"Femmes et travail"



Base de données
"Demeter"

www.inrs.fr

